



---

**Colloque**

# LA FABRIQUE DU CONSENTEMENT DES GOUVERNÉS

ÉVÉNEMENT PARRAINÉ PAR  
JEAN-BAPTISTE BLANC  
SÉNATEUR DU VAUCLUSE

## Programme

---

**10 MARS 2023**  
À PARTIR DE 9H30

# Présentation

sous le parrainage de M. Jean-Baptiste BLANC  
Sénateur du Vaucluse, membre de la Commission des finances

Évoquer le consentement des gouvernés aux décisions de l'État suppose classiquement d'admettre l'existence d'une relation contractuelle entre gouvernants et gouvernés. Mais cette conception classique semble aujourd'hui frappée d'obsolescence, pressant ainsi l'avènement d'un droit constitutionnel post-parlementaire. L'affaiblissement du régime parlementaire fondé sur la représentation, et la disparition des contre-pouvoirs politiques laissent le champ libre à un face-à-face entre le peuple et un Exécutif omnipotent. C'est donc tout l'appareil contractualiste de la légitimité du pouvoir qui s'efface. Qu'elle soit médiate (par le jeu de la représentation) ou immédiate (au moyen du référendum), la participation des gouvernés à l'élaboration de la norme se trouve désormais marginalisée. Cette éviction met en péril la confiance des gouvernés envers les gouvernants. L'une des réponses inventées pour écarter ce danger consiste à favoriser la participation des citoyens à l'élaboration de la décision publique. Cette participation réactive-t-elle la doctrine du consentement des gouvernés, ou s'agit-il d'instaurer un dispositif nouveau de fabrication du consentement, de sorte que celui-ci ne revête finalement plus la signification d'une autorisation, mais celle d'une acceptation suscitée en aval de la décision ?

Ce colloque a pour ambition de répondre à cette question en interrogeant à nouveaux frais la notion de consentement en droit constitutionnel, avant d'examiner les modalités de sa fabrication. La finalité de cette journée consiste tout d'abord à clarifier la signification contemporaine du consentement des gouvernés en droit constitutionnel. Sa valeur et ses fonctions feront l'objet d'un premier axe d'étude. Cette journée souhaite également inventorier les techniques juridiques utilisées pour recueillir le consentement des gouvernés, en les observant sur des terrains très variés. Ainsi, le droit administratif offre de nombreux exemples de dispositifs élaborés pour obtenir le consentement des administrés dans leurs rapports avec l'Administration. À titre d'exemple, la généralisation du rescrit participe de cette logique destinée à susciter la confiance des administrés. Il en va de même des procédures de participation des citoyens aux décisions prises en matière d'urbanisme et d'environnement. Enfin, de nombreux procédés sont utilisés pour préparer l'assentiment des gouvernés aux normes dont ils seront les destinataires : les conventions citoyennes, qu'elles soient locales ou nationales comme la Convention citoyenne pour le climat, ou les différents Grenelle (de l'environnement, de l'insertion, du très haut débit, de la mer, de la santé, etc.). Seront enfin étudiés les dispositifs envisagés dans le cadre de certains projets et propositions de révision constitutionnelle, dont la participation citoyenne constitue systématiquement l'axe fort.

Cette manifestation scientifique entend donc identifier les ressorts d'un nouveau droit constitutionnel, ici appréhendé comme un dépassement du parlementarisme classique.

# Programme

9h30

## Allocution d'ouverture

Jean-Baptiste BLANC, Sénateur du Vaucluse

Mathieu CARPENTIER et Vincent DUSSART, Professeurs, Co-Directeurs de l'Institut Maurice Hauriou

9h45

## Introduction

Thibault DESMOULINS, Docteur, Université Panthéon-Assas

Stéphane MOUTON et Nicolas SILD, Professeurs, Université Toulouse Capitole

## *Partie I : La valeur du consentement*

Présidence : François SAINT-BONNET

Professeur, Université Panthéon-Assas

10h

## **Les sociétés populaires sous la Révolution française : genèse de la fracture entre consentement et participation citoyenne**

Agathe DE MONTBURON, Docteur, Université Panthéon-Assas

10h30

## **Le déclin de la représentation parlementaire comme instance du consentement politique**

Benjamin LECOQ-PUJADE, Professeur, Université de Strasbourg

## *Pause café*

11h15

## **Du consentement de l'impôt au consentement à l'impôt : un standard fictionnel ?**

Vincent DUSSART, Professeur, Université Toulouse Capitole

11h45

## **La société civile et le consentement au pouvoir**

Maxime TANAY, Doctorant, Université Toulouse Capitole

12h15

## **La légitimité ambiguë d'une représentation circulaire à l'ère anthropocène**

Laurent FONBAUSTIER, Professeur, Université Paris-Saclay

## *Déjeuner*

# Programme

## *Partie 2 : Les techniques du consentement*

Présidence : Julien JEANNENEY  
Professeur, Université de Strasbourg

**14h**

### **La fabrique du consentement au moyen des études d'impact des projets de loi**

Bertrand-Léo COMBRADE, Professeur, Université de Poitiers

**14h30**

### **Le rescrit, un nouveau contractualisme entre l'administration et son public ?**

Pierre-Olivier RIGAUDEAU, Maître de conférences, Université Panthéon-Assas

**15h**

### **Les conventions citoyennes, renouveau des formes du consentement des gouvernés ?**

Christophe TESTARD, Professeur, Université Clermont-Auvergne

## *Pause café*

**16h15**

### **Quand le silence démocratique vaut acceptation : la pollicitation, stratégie rhétorique d'obtention du consentement de la majorité**

Caroline TIXIER, Doctorante, Université Panthéon-Assas

**16h45**

### **La représentation d'intérêts : compenser le déficit de légitimité des parlementaire ?**

Jimmy KOLBE-ANDRE, Doctorant, Université Panthéon-Assas

**17h15**

### **L'acceptation de la corruption des gouvernants : vice du consentement des gouvernés ?**

Tanguy PASQUIET-BRIAND, Professeur, Université Paris-Saclay

**17h45**

### **Conclusion**

Stéphane MOUTON, Professeur, Université Toulouse Capitole

**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE  
CAPITOLE**



**FACULTÉ  
DE DROIT ET  
SCIENCE POLITIQUE**

Cette manifestation est organisée avec le soutien de la  
Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Toulouse

<https://tls-droit.ut-capitole.fr/>

# Informations pratiques

Ce colloque est disponible via les modalités suivantes

## En présentiel

Merci de vous présenter à l'adresse suivante, muni(e) d'une pièce d'identité valide, sous peine de vous voir refuser l'accès au bâtiment :

Palais du Luxembourg  
- Salle Médicis -  
15 rue de Vaugirard  
75006 PARIS

Attention : aucun stationnement n'est autorisé dans l'enceinte du Palais du Luxembourg

## A distance

Le colloque sera retransmis en Zoom.

Le lien de connexion sera communiqué aux inscrits par e-mail, le mercredi 8 mars

**L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR CET  
ÉVÉNEMENT, QUE VOUS Y ASSISTIEZ À  
DISTANCE OU EN PRÉSENTIEL.  
POUR DES RAISONS LOGISTIQUES,  
L'INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL SERA CLÔTURÉE  
LE 2 MARS 2023**

Pour toute question, vous pouvez contacter le secrétariat de  
l'Institut Maurice Hauriou :  
[imh@ut-capitole.fr](mailto:imh@ut-capitole.fr)